

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze avril, à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT EN VERON.

### Convocations du 08/04/2014

#### Nombre de membres

en exercice : 23

#### Nombre de membres

présents : 22

#### Nombre de membres

votants : 23

**ETAIENT PRESENTS** : Bernard CHATEAU, Vincent NAULET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Rémy DELAGE, Edith RICQUE, Gérard GRANGE, Dominique AUDOUX, Bénédicte BACHET, Maryse TEILLET, Thierry AMIRAUT, Joëlle JASSELIN, Frédéric BEGUIER, Magali ROPIQUET, Benoît GATEFAIT, Valérie POYART, Stéphanie ADAMSKI, Simon BERTON, Gaëtan THAREAU, Gilles JUILLET, Nathalie TAPIN., Virginie LESCOUEZEC.

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme Martine MILLET,

Mme MILLET a donné procuration à M. Jacques NOURRY.

Madame Valérie POYART a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance a été envoyé à chaque membre. Il est adopté à l'unanimité. Les membres sortants de l'ancien Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 24 février 2014 (dernière séance de la mandature).

### **2014- 16 : VOTE DU BUDGET 2014**

M. CHATEAU explique au Conseil les raisons qui ont conduit l'équipe municipale sortante à faire le choix de ne pas voter le budget 2014 et à reporter cette délibération après les élections en la soumettant à l'avis de la nouvelle équipe.

Il passe la parole à M. NAULET, adjoint aux finances, qui présente le budget unique 2014. Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 950 700 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 1 030 878 € pour la section d'investissement.

Il tient compte notamment des projets décidés pour 2014 et principalement de :

- la fin des travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,
- le remboursement d'un emprunt TVA,
- l'élaboration du Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine (C.O.E.P.)
- le raccordement du bâtiment du stade municipal au réseau d'assainissement collectif
- la déconstruction des locaux de l'ancien groupe scolaire,
- l'achat d'une parcelle de terrain située sur le site du stade municipal,
- le changement d'une ou deux portes de l'école maternelle,
- l'achat de matériels pour la cantine et les espaces verts,
- les travaux de renforcement de la rue de Danzay (sous-cavée),
- la réfection des luminaires de la Cité de la Charmille,
- les travaux de revêtement de quelques chemins,
- la fin des travaux dans les cités et la rue de Velor,
- les travaux de génie civil et d'enfouissement des réseaux dans la rue de la Croix Bazouille,
- des travaux dans les peupleraies
- l'achat de tables pour la salle des fêtes et la cave publique,
- des travaux de mise en accessibilité dans le bourg et dans les bâtiments publics,
- la vente de terrains à bâtir pour 190 000 €,
- la réalisation d'un emprunt de 400 000 €

**Question de M. JUILLET :** un travail a-t-il été fait sur la perspective financière vis-à-vis de l'aménagement du Centre bourg ?

**Réponse apportée :** oui, le calcul du désendettement sur le mandat a été fait pour évaluer la capacité financière de la collectivité et pour réaliser ce projet avec un phasage des travaux qui reste à faire et qui s'étalera sur plusieurs années.

Monsieur NAULET explique ensuite la stratégie financière qu'il proposera pendant ce mandat et qu'il demandera à toutes les commissions de respecter autant que possible. Il précise que la situation de la commune en matière de dette est caractérisée par un taux légèrement plus élevé que la moyenne des communes de la même strate de population mais cette situation est due surtout à la construction du nouveau groupe scolaire, et elle est totalement assumée par la municipalité. Cet état des lieux posé, il convient maintenant de ne plus augmenter l'endettement et de gérer les investissements au moyen d'une analyse en perspective des finances.

En 6 ans, la commune se désendettera d'environ 1.2 millions d'Euros. M. NAULET propose donc de ne pas dépasser ce montant en nouveaux emprunts au cours du mandat. Etant donné le désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales qui se manifeste par une baisse des dotations et une augmentation des charges, il ne faut pas compter sur un autofinancement important. Par conséquent, la commune aura encore des capacités financières pour mener à bien ses projets dans les 6 ans à venir et dont le principal sera l'aménagement du Centre bourg.

Le Maire approuve la stratégie financière proposée par M. NAULET et rappelle que la Trésorière Principale qui veille sur les finances des communes l'a toujours cautionnée.

Après en avoir délibéré, le budget 2014 est adopté à l'unanimité.

Après l'avoir assuré de toute sa confiance, Monsieur le Maire remercie M. NAULET pour son travail et son implication. M. NAULET tient à remercier à son tour les membres des différentes commissions qui ont accepté les consignes d'économie.

## **2014-17 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Le Conseil prend connaissance de l'état fiscal des bases d'impositions pour 2014, dressé par les services fiscaux, qui se traduit par un produit fiscal 2014 à taux constants de 570 896 €.

Pour équilibrer le budget, et considérant qu'il y a lieu de tenir compte de la modification de la fiscalité locale à la suite de la naissance de la nouvelle communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire avec en particulier son impact sur la redevance d'ordures ménagères, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter les taux des impôts communaux comme suit, soit:

- Taxe d'habitation	<b>10.23 %</b> (au lieu de 9.74 %)	Produit = <b>287 463 €</b>
- Taxe foncière (bâti)	<b>14.75 %</b> (au lieu de 14.18 %)	Produit = <b>249 570 €</b>
- Taxe foncière (non bâti)	<b>48,05 %</b> (inchangé)	Produit = <b>57 276 €</b>

Total du produit fiscal attendu : **594 309 €**

**Question de M. Gaëtan THAREAU :** Lors du mandat précédent, les taux des impôts locaux étaient relevés tous les deux ans. Existe-t-il une raison à cela ?

**Réponse apportée :** Ce choix avait été fait par les élus en début de mandat pour rompre avec l'habitude des mandats précédents de n'augmenter qu'une fois la fiscalité dans le mandat, de façon importante et brutale. Cette façon de faire paraissait plus linéaire, donc plus « douce ». D'ailleurs, il serait possible d'« adoucir » encore plus la méthode en prévoyant une augmentation des taux, minime, chaque année.

## **2014-18 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il lui appartient de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal.

La loi prévoit que ces indemnités sont calculées en pourcentage de l'indice 1015 appartenant à la grille de traitement des fonctionnaires et que ce pourcentage est lui-même établi par rapport à la population de la commune.

La commune de Beaumont-en-Véron comptant 2 908 habitants, le taux peut être porté à 43 % pour l'indemnité du Maire, et à 16.5 % pour l'indemnité des adjoints ; des conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction peuvent aussi bénéficier d'une indemnité à condition de ne pas dépasser l'enveloppe globale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, de fixer, pour la durée du mandat, et avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions comme suit :

- <sup>35</sup>/<sub>17</sub> Maire à 34.75 % de l'indice 1015
- <sup>35</sup>/<sub>17</sub> Adjointes sans distinction à 16.5 % de l'indice 1015,
- <sup>35</sup>/<sub>17</sub> 1 Conseiller municipal ayant reçu une délégation : 8.25 % de l'indice 1015.

## **2014-19 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS**

Il est demandé au Conseil de constituer les commissions communales. Dans le respect du principe de représentation proportionnelle, le maire propose de réserver un siège aux membres de la liste d'opposition.

Après en avoir délibéré, le conseil élit à l'unanimité les membres des différentes commissions tels qu'ils sont indiqués sur la liste ci-dessous.

<b>COMMISSIONS</b>	<b>VICE-PRESIDENT</b>	<b>MEMBRES</b>
<b>Finances</b>	Vincent NAULET	Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Rémy DELAGE, Edith RICQUE, Benoît GATEFAIT, Valérie POYART, Simon BERTON, Joëlle JASSELIN, Gilles JUILLET
<b>Evènementiel</b>	Martine MILLET	Dominique AUDOUX, Frédéric BEGUIER, Rémy DELAGE, Magali ROPIQUET, Edith RICQUE, Thierry AMIRAULT, Joëlle JASSELIN, Bénédicte BACHET, Benoît GATEFAIT, Maryse TEILLET, Gaëtan THAREAU
<b>Affaires scolaires</b>	Emilie FLAMIN	Valérie POYART, Bénédicte BACHET, Magali ROPIQUET, Stéphanie ADAMSKI, Frédéric BEGUIER, Thierry AMIRAULT, Virginie LESCOUEZEC
<b>Communication</b>	Edith RICQUE	Benoît GATEFAIT, Joëlle JASSELIN, Bénédicte BACHET, Stéphanie ADAMSKI, Valérie POYART, Vincent NAULET, Gaëtan THAREAU
<b>Ressources Humaines</b>		Vincent NAULET, Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Rémy DELAGE, Edith RICQUE, Frédéric BEGUIER, Valérie POYART, Gaëtan THAREAU
<b>Voirie-Réseaux</b>	Jacques NOURRY	Dominique AUDOUX, Gérard GRANGE, Maryse TEILLET, Bénédicte BACHET, Thierry AMIRAULT, Vincent NAULET, Gilles JUILLET
<b>Sports-Enfance Jeunesse</b>	Vincent NAULET	Simon BERTON, Benoît GATEFAIT, Frédéric BEGUIER, Martine MILLET, Emilie FLAMIN, Virginie LESCOUEZEC
<b>Bâtiments-Urbanisme</b>	Rémy DELAGE	Gérard GRANGE, Maryse TEILLET, Frédéric BEGUIER, Simon BERTON, Dominique AUDOUX, Nathalie TAPIN
<b>Affaires sociales</b>	Martine MILLET	Joëlle JASSELIN, Stéphanie ADAMSKI, Frédéric BEGUIER, Dominique AUDOUX, Emilie FLAMIN, Magali ROPIQUET, Nathalie TAPIN
<b>Environnement Espaces verts</b>	Edith RICQUE	Joëlle JASSELIN, Benoît GATEFAIT, Thierry AMIRAULT, Gérard GRANGE, Maryse TEILLET, Jacques NOURRY, Bénédicte BACHET, Nathalie TAPIN

## **2014-20 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La constitution de la Commission d'Appel d'Offres est régie par les dispositions de l'article 22 du Code des Marchés publics et les dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des collectivités territoriales. Monsieur le Maire informe donc le conseil qu'il convient de procéder à l'élection au sein du Conseil, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin secret, de trois membres titulaires ainsi que de trois suppléants.

Les résultats du vote sont les suivants :

Candidats tête de liste	Nombre de suffrages obtenus En chiffre	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nbre de sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Vincent NAULET	19	2	477	0	2
Gaëtan THAREAU	4	0	521	1	1

Sont ainsi déclarés élus :

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Membres titulaires : Vincent NAULET, Jacques NOURRY, Gilles JUILLET,

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Membres suppléants : Rémy DELAGE, Gérard GRANGE, Gaëtan THAREAU.

pour constituer, avec Monsieur le Maire, président de droit, la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

#### **2014-21 : ELECTION DES DELEGUES AU S.I.E.I.L.**

Monsieur le Maire demande au conseil d'élire le délégué pour représenter la commune au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Désigne en qualité de titulaire : M. Jacques NOURRY, Adjoint,

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Désigne en qualité de suppléant : M. Gérard GRANGE, Conseiller Municipal

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Prend acte que ces derniers représenteront la commune au sein de la commission locale, collège électoral chargé de la désignation des délégués au S.I.E.I.L.

#### **2014-22 : ELECTION DES DELEGUES AU S.I.C.A.L.A.**

De la même façon, Monsieur le Maire demande au conseil d'élire le délégué pour représenter la commune au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Elit en qualité de titulaire : M. Gaëtan THAREAU, Conseiller Municipal

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Elit en qualité de suppléant : M. Jacques NOURRY, Adjoint

#### **2014-23 : ELECTION DES DELEGUES AU SI CAVITES 37**

Monsieur le Maire demande au conseil d'élire le délégué pour représenter la commune au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Elit en qualité de titulaire : M. Dominique AUDOUX, Conseiller Municipal,

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Elit en qualité de suppléant : M. Jacques NOURRY, Adjoint.

#### **2014-24 : ELECTION DES DELEGUES AU CNAS**

Monsieur le Maire demande au conseil d'élire le délégué pour représenter la commune au sein du C.N.A.S.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Elit en qualité de titulaire : M. Bernard CHATEAU, Maire,

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Elit en qualité de suppléant : Mme Martine MILLET, Adjointe.

#### **2014-25 : ELECTION DES DELEGUES A LA CLI**

Monsieur le Maire demande au conseil d'élire les représentants de la commune (1 titulaire et 1 suppléant) au sein de la Commission Locale d'Information (C.L.I.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Elit en qualité de titulaire : M. Jacques NOURRY, Adjoint,

<sup>35</sup>/<sub>17</sub> Désigne en qualité de suppléant : Mme Edith RICQUE, Adjointe.

## **2014-26 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL AUX AUTRES INSTANCES**

Enfin, Monsieur le Maire demande au Conseil de désigner les délégués pour représenter la commune au sein des organismes suivants : l'association USEAB, le Cercle du Jeu de Boules de Fort La Bellimontoise, les conseils des Ecoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, élit à l'unanimité les membres suivants :

<b>Instances</b>	<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégué suppléant</b>
<b>Cercle du Jeu de Boules de Fort La Bellimontoise</b>	Simon BERTON	/
<b>U.S.E.A.B.</b>	Vincent NAULET	/
<b>Conseil d'Ecole maternelle</b>	Emilie FLAMIN Valérie POYART	/
<b>Conseil d'Ecole primaire</b>	Emilie FLAMIN Valérie POYART	/
<b>Correspondant « Défense »</b>	Rémy DELAGE	/
<b>PNR Loire-Anjou-Touraine</b>	Thierry AMIRAULT	Edith RICQUE

## **2014-27 : DELEGATIONS AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, il est possible, pour la durée du présent mandat, de confier à monsieur le Maire les délégations suivantes :

- o De procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- o De recourir à une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire en cas de nécessité dans la limite de 200 000 € et de signer les documents nécessaires,
- o De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres qui peuvent être passés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- o De décider de la conclusion et de la révision des contrats de louage mobilier et immobilier pour une durée n'excédant pas douze ans,
- o De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- o De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- o De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- o D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- o De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 €,
- o De régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- o D'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- o De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €,
- o De déposer et signer les demandes de permis de construire pour les opérations de construction ayant fait l'objet d'une approbation du Conseil.
- o D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- o De se constituer partie civile dans le cas de dégradations ou de détériorations mêmes légères, de vol, de destruction de biens de la commune.

Considérant que les attributions déléguées au Président peuvent faire l'objet, en tout ou partie, de sa part, d'une subdélégation aux Adjointes, sauf si l'organe délibérant s'y oppose, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Délègue au Maire les attributions énumérées ci-dessus,
- Autorise le maire en cas d'absence à déléguer au 1er Adjoint tout ou partie des attributions qui lui ont été déléguées par le Conseil.

## **2014-28 : ACHAT DE LA PARCELLE AB 182**

M. CHATEAU explique au Conseil que les Consorts PEAN proposent de vendre une parcelle leur appartenant à la commune. Cette parcelle, cadastrée AB 182, d'une contenance de 2 795 m<sup>2</sup> est située sur le site du stade municipal au lieudit « le Carroi des Renards ».

Le prix proposé s'élève à 7 000 € nets vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant l'intérêt de cette parcelle sur le site du stade municipal,

- <sup>35</sup>/<sub>17</sub> Approuve l'acquisition de la parcelle AB 182,
- <sup>35</sup>/<sub>17</sub> Accepte le prix demandé, soit 7 000 €,
- <sup>35</sup>/<sub>17</sub> Prend en charge les frais de notaire qui en découleront.
- <sup>35</sup>/<sub>17</sub> CHARGE le Maire, à défaut son 1er Adjoint, de signer l'acte qui sera établi par Me CHEVALIER, Notaire à CHINON

## **2014-29 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE SOUTERRAINE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il l'avait autorisé à signer une convention de rétrocession des voiries et réseaux du futur lotissement des Pièces avec Val Touraine Habitat.

Depuis la signature de cette convention, le Conseil Général d'Indre et Loire a entamé une campagne d'amélioration de la desserte en haut débit et souhaite faire passer le réseau en fibre optique dans le bourg.

Le tracé rattrapera le « Néman » à Avoine via les nouvelles voies traversant le lotissement « des Pièces ». Il convient donc de signer une nouvelle convention avec Val Touraine Habitat et le Conseil Général pour autoriser l'installation de ce nouveau réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant l'intérêt du nouveau réseau à installer,

- Approuve la convention de servitude souterraine concernant la voirie du futur lotissement des Pièces,
- CHARGE le Maire, à défaut son 1er Adjoint, de signer l'acte de servitude souterraine avec Val Touraine Habitat et le Conseil Général d'Indre et Loire.

## **DIVERS :**

- <sup>35</sup>/<sub>17</sub> Monsieur le Maire remet à chaque Conseiller sortant réélu un diplôme pour la mandature 2008-2014.
- <sup>35</sup>/<sub>17</sub> Préparation de l'organisation des élections européennes du 25 mai 2014
- <sup>35</sup>/<sub>17</sub> Point sur l'agenda
- <sup>35</sup>/<sub>17</sub> La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 12 mai 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 21 h 45.

## **Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :**

<b>N°</b>	<b>Titre</b>
16	Vote du budget 2014
17	Vote des taux d'imposition
18	Indemnité de fonction des élus
19	Constitution des commissions
20	Constitution de la Commission d'Appel d'Offres
21	Election des délégués au SIEIL
22	Election des délégués au SICALA
23	Election des délégués au SI Cavités 37
24	Election des délégués au CNAS
25	Désignation des délégués à la CLI
26	Désignation des délégués aux autres instances
27	Délégations au maire
28	Achat de la parcelle AB 182
29	Signature d'une convention de servitude souterraine

## Signature des membres présents

<b>Nom</b>	<b>Signature *</b>	<b>Nom</b>	<b>Signature *</b>
Bernard CHATEAU		AMIRAULT Thierry	
Vincent NAULET		Joëlle JASSELIN	
Martine MILLET	Excusée A donné procuration à J. NOURRY	Frédéric BEGUIER	
Jacques NOURRY		Magali ROPIQUET	
Emilie FLAMIN		Benoît GATEFAIT	
Rémy DELAGE		Valérie POYART	
Edith RICQUE		Stéphanie ADAMSKI	
Gérard GRANGE		Simon BERTON	
Dominique AUDOUX		Gaëtan THAREAU	
Bénédicte BACHET		Gilles JUILLET	
Maryse TEILLET		Nathalie TAPIN	
		Virginie LESCOUEZEC	